

**LEGENDE**

- U1 Zone urbaine centre ancien
- U2 Zone urbaine en développement
- N Zone naturelle
- NL Secteur naturel de loisirs (stade)
- A Zone agricole
- A3 STECAL
- Emplacements réservés
- Espace paysager à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haie existante ou à réhabiliter à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment avec possibilité de changement de destination en logement ou activité
- PPR inondation : PPR inondation lié à la rivière du Sor

DEPARTEMENT DU TARN

Commune de  
**LEMPAUT**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dossier d'Approbation

Echelle : 1/10500

Plan n°4, 1

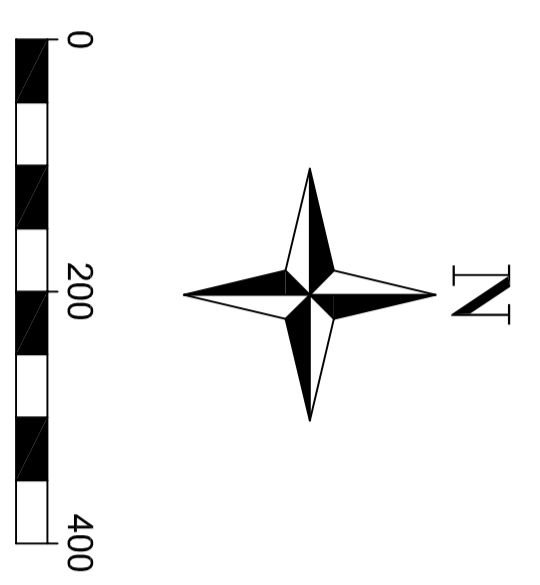

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

Maitre d'ouvrage :  
Commune de Lempaut  
Les Grands Vers, Sarrazès



Maitre d'œuvre :  
Cabinet études INTERFACS+  
2 Chemin de la Serre  
09 800 ANJES VIVES

SEPTEMBRE 2017



Liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune

N°	Destination
1	Création d'un cheminement piétonnier Albacan
2	Extension de l'école
3	Aménagement d'un atelier municipal et d'une aire de jeux
4	Création d'un cheminement piétonnier RD 12
5	Aménagement d'une aire de stationnement